AFFAIRE JITEC

Laliberté blâme un millionnaire de Montréal

DENIS ARCAND

Benoit Laliberté était une jeune entrepreneur naïf et « généreux » et sa compagnie, Jitec, était « solide, bien financée » et promise à un avenir doré. Et ce, jusqu'à ce qu'elle soit « écrasée » par les machinations machiavéliques du financier montréalais Herbert Black, frustré de s'être fait refuser la vente à rabais par M. Laliberté d'un million d'actions de Jitec.

Voilà ce qu'a affirmé hier lors de son procès pénal Benoit Laliberté, le fondateur de Jitec, une firme de haute technologie qui a fermé en 2001 après un scandale boursier où l'action a bondi de 1,25$ à 11,65$ avant de dégonfler à zéro.

Quant aux investisseurs de Drummondville qui ont témoigné s'être fait promettre mer et monde par M. Laliberté en septembre 2000, ils faisaient partie d'une cinquantaine de « requins » cupides aveuglés par « des rumeurs de contrats » et alléchés par l'espoir d'obtenir de lui une information privilégiée « pour investir et faire un Klondike », a dit l'accusé. D'ailleurs, ces boursicoteurs réunis à son insu comme pour « une soirée Tupperware », raisonnaient comme « des enfants » et un seul d'entre eux « avait un minimum de gros bons sens ».

M. Laliberté, qui est accusé de 48 infractions à la Loi sur les valeurs mobilières, a pris place dans le box des témoins hier, pour sa défense, et a livré un témoignage assuré durant lequel il a nié catégoriquement la totalité des infractions portées contre lui. M. Laliberté est notamment accusé d'avoir fait des déclarations fausses et trompeuses dans des communiqués annonçant des transactions valant 150 millions de dollars avec deux petites firmes aujourd'hui disparues.

S'exprimant toute la journée avec emphase et une surabondance de détails, M. Laliberté a aussi blâmé son ancien avocat pour avoir envoyé en retard ses déclarations de transactions d'initié; son conseil d'administration pour l'avoir forcé à prendre des vacances; des courtiers en valeurs mobilières pour avoir trop recommandé Jitec. Il en a profité pour écorcher au passage l'ancienne Commission des valeurs immobilières (remplacée depuis par l'Autorité des marchés financiers), qu'il a décrite comme dupe et incapable de freiner les desseins du millionnaire montréalais Herbert Black.

Selon M. Laliberté, une cabale de rumeurs négatives s'est organisée à l'été 2000 contre Jitec, ourdie par des spéculateurs ayant vendu à découvert des actions de la firme.

Selon M. Laliberté, Jitec a été « attaquée » par une campagne orchestrée par « trois ou quatre » personnes, dont M. Black et Yves Beaudoin (le frère du courtier Marc Beaudoin), qui ont « vendu à découvert » l'action de Jitec; vendre à découvert est une opération boursière risquée mais potentiellement payante, qui consiste à miser sur la baisse du titre.

Selon M. Laliberté, une cabale de rumeurs négatives s'est organisée à l'été 2000 contre Jitec, ourdie par des spéculateurs ayant vendu à découvert des actions de la firme, et exposés à de lourdes pertes si Jitec continuait sur sa lancée en Bourse.

« J'ai déjeûné le 28 septembre chez Herbert Black, dans sa maison de Westmount, et il m'a dit: "Ton action s'en va *down the drain*», parce que je m'occupe qu'elle s'en aille *down the drain*" », a raconté M. Laliberté. Il a ajouté que M. Black a fait pression en haut lieu pour qu'une entente ferme entre Jitec et Canada Payphone, de Vancouver, ne se traduise pas en contrat formel.

Le lendemain « Black m'a demandé de lui vendre un million d'actions de Jitec à 4,50$ l'action (...) alors qu'elle était à 6,50$», a dit M. Laliberté. Quand il a refusé, a témoigné hier M. Laliberté, M. Black aurait répondu: « Tu vas le regretter, je m'en vais à la CVMQ ».

Selon M. Laliberté, M. Black a aussi coulé des informations négatives sur Jitec dans les médias.

M. Black n'a pas été appelé comme témoin. Il a déjà nié les accusations de M. Laliberté, mais ne se cache pas d'avoir vendu à découvert l'action de Jitec, parce qu'il avait des doutes sur les annonces faites par la firme.

L'ex-président de Canada Payphone, Bruce Clark, a dit dans son témoignage récent qu'il avait été « furieux » en août 2000, en lisant le communiqué de presse de Jitec annonçant comme une « transaction » de 105 millions ce qui était une simple entente de principe.

Le procès se poursuit ce matin avec le contre-interrogatoire de M. Laliberté.

PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Benoit Laliberté (notre photo) fait porter le blâme de l'affaire Jitec à Herbert Black.

Forzani veut faire l'acquisition du Monde des athlètes

LA PRESSE CANADIENNE

CALGARY — Le Groupe Forzani, qui exploite plusieurs bannières de magasins d'articles de sport au Canada, a annoncé hier son projet d'acquérir Le Monde des athlètes, détaillant de chaussures et de vêtements de sport, qui est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC).

Les détails financiers de la transaction n'ont pas été révélés.

L'acquisition du Monde des athlètes, dont le siège social est situé à Toronto, sera financée au moyen des marges de crédit déjà en place, a indiqué hier dans un communiqué Forzani, qui exploite notamment les magasins Sports Experts et Atmosphère.

Le Monde des athlètes, qui sollicitera l'autorisation des tribunaux pour l'opération plus tard cette semaine, exploite actuellement 138 magasins et, pour l'exercice financier le plus récent, a affiché des produits d'exploitation de 186 millions.

La clôture de la transaction, si elle est approuvée, devrait avoir lieu à la fin de novembre.

Forzani prévoit que Le Monde des athlètes maintiendra son personnel administratif et ses employés des magasins spécialisés.

À la Bourse de Toronto, hier, le titre de Forzani a gagné 77 cents, soit 5,6 %, pour terminer à 14,65$.

Contrats de 210 millions pour Alstom Hydro Canada

MARIE TISON

Alstom Hydro Canada a annoncé hier l'obtention de contrats de 210 millions de dollars.

L'entreprise de Sorel-Tracy a d'abord remporté un contrat de 130 millions auprès de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) pour trois groupes turbine-alternateur. Ces turbines de type bulbe seront installées à la centrale de la Sarcelle, sur la partie nord du réservoir Opinaca, dans le cadre du projet Eastmain 1A. Chacune des turbines pourra générer 46 mégawatts d'électricité. Lorsque La Sarcelle entrera en exploitation en 2011, elle pourra ainsi ajouter près de 150 mégawatts au réseau d'Hydro-Québec.

Alstom Hydro Canada a aussi remporté un contrat de plus de 80 millions US pour la réfection de 10 turbines à la centrale hydroélectrique Chief Joseph, sur la rivière Columbia, dans l'État de Washington. Il s'agit d'un contrat octroyé par le US Army Corps of Engineers.

Pour les deux contrats, Alstom Hydro Canada effectuera l'ingénierie de conception, les essais, et la fabrication à son usine de Sorel-Tracy. Elle sera également en charge du transport, de l'installation et de la mise en services des turbines.

« Ces commandes témoignent de la confiance de deux clients importants envers la technologie Alstom et constituent une illustration d'une solide relation d'affaires qui remonte à plusieurs années », a déclaré le président et chef de la direction d'Alstom Hydro Canada, Claude Lambert, par voie de communiqué.

L'obtention de ces contrats permettra de consolider les emplois d'Alstom Hydro Canada à Sorel-Tracy. L'usine compte environ 375 travailleurs.

SONOMAX

Entente avec Virgin Entertainment

STÉPHANE CHAMPAGNE
COLLABORATION SPÉCIALE

L'entreprise québécoise Sonomax santé auditive vient de signer une entente avec le géant britannique Virgin Entertainment Group pour la fabrication sur mesure d'écouteurs destinés au marché des lecteurs mp3 et de la téléphonie sans fil.

La PME montréalaise de 50 employés aura la possibilité de démontrer son savoir-faire dans deux succursales Virgin Megastore situées à New York et Los Angeles. Les écouteurs de Sonomax, fabriqués en quelques minutes, coûteront entre 129$ et 199$.

Sonomax disposera de 60 jours pour faire ses preuves dans les Megastore de Virgin. « Je suis confiant que nous allons être capables d'impressionner les gens de Virgin. Mon objectif n'est pas seulement d'être présent dans les 11 magasins Virgin des États-Unis, mais dans leurs 212 magasins partout dans le monde », a dit hier Jean-Nicholas Laperle, président et fondateur de la PME.

Il y a près de 10 ans, Sonomax a mis au point une technologie permettant de fabriquer des protecteurs auditifs qui, en moins de 15 minutes, s'adaptent à n'importe quelle forme d'oreille. La PME a même développé un logiciel qui mesure l'étanchéité de ses protecteurs auditifs, dont les ventes se multiplient à l'échelle internationale.

Récemment, par voie de communiqué, l'entreprise cotée en Bourse annonçait avoir conclu une entente avec Alcan Europe et Rio Tinto, notamment en Australie. Les protecteurs auditifs de Sonomax seraient également utilisés par les soldats américains postés en Irak, depuis que la PME s'est entendue avec un groupe connu sous le nom de The Shinar Group.

Enfin, Sonomax connaît également du succès dans le secteur des appareils auditifs. Par l'entremise de l'entreprise HearAtlast, la technologie Sonomax est présente dans près d'une dizaine de magasins Wal-Mart au Canada où l'on fabrique des appareils auditifs.

Sonomax santé auditive (SHH) est inscrite à la Bourse de Croissance TSX-V. Son action a clôturé à 38 cents hier. Pour l'instant, la PME enregistre des pertes nettes, mais Jean-Nicholas Laperle est confiant que l'entreprise sera rentable en 2008.

FONDATION ARMAND-FRAPPIER

Transat appuie la recherche en santé sur les maladies infectieuses

La bourse d'excellence de maîtrise Transat d'une valeur de 14 000 $ est décernée à Louis-Étienne Bastien pour ses études comparées de la virulence de souches de virus de la grippe.

De gauche à droite : **Mme Odette Trottier**, directrice, affaires publiques, Transat A.T. inc., le boursier **M. Louis-Étienne Bastien**, INRS-Institut Armand-Frappier, **M. Clément Joly**, FCA, associé-conseil, Raymond Chabot Grant Thornton et président et chef de la direction, Fondation Armand-Frappier

Pour l'avancement de la recherche en santé

www.fondation-afrappier.qc.ca

3520549A

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

APPEL D'OFFRES

Projet: ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DES VÉHICULES FORD ECONOLINE

Dossier: P07-033

Ouverture: Le 7 décembre 2007 à 11 h 00 (heure locale)

Document disponible au coût de cinquante dollars (50 $) (argent comptant ou chèque visé) non remboursable, à compter du jeudi 22 novembre 2007 à 13h30, au Service des achats du RTL, 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil.

Un cautionnement de soumission est requis pour soumissionner.

Pour informations, s'adresser au (450) 442-8600 poste 8603.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

3523797A

Réseau de transport de Longueuil

rtl-longueuil.qc.ca

BEST BUY

AVIS DE CORRECTION

À notre précieuse clientèle: Nous sommes désolés des inconvénients qu'aurait pu causer toute erreur dans notre circulaire du: 16 Novembre - 22 Novembre. Produit: Hairspray-Édition de 2 disques. Sur la première page de notre circulaire du 16 novembre, nous avons annoncé l'édition spéciale de 2 disques de Hairspray au prix de 21,99$, quant en fait, il est de 28,99$. Les clients peuvent acheter l'édition de 1 disque au prix de 21,99 $. UGS: M2141069 3523926

FUTURE SHOP

AVIS DE CORRECTION

WHIRLPOOL - Lave-vaisselle encastré en acier inoxydable GU930PWSS de taille normale. 10086477. À la page 29 de la circulaire du 16 novembre, nous avons annoncé ce produit en tant qu'homologué Energy Star, quand en fait, ce n'est pas le cas. Nous sommes désolés pour tout inconvénient que cette situation aurait pu causer à notre distinguée clientèle. 3523920

FUTURE SHOP

AVIS DE CORRECTION DE - FUTURE SHOP

Trousse de démarrage de système de sécurité pour la maison de Bell. 10094032. Pour cause d'une décision prise par le fournisseur, ce produit ne sera plus disponible tel qu'il est annoncé dans la circulaire du 16 novembre. Nous sommes désolés pour tout inconvénient que cette situation aurait pu causer à notre distinguée clientèle. 3523920